

Département du territoire et de l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1 1014 Lausanne



Office fédéral de l'énergie Division Efficacité énergétique et énergie renouvelable Madame Sandra Niklaus 3003 Berne

Réf.: JMZ/CN

Lausanne, le

2 1 JAN. 2014

Audition relative à la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne), prescriptions concernant les appareils. Réponse du canton de Vaud à l'audition.

Madame.

Je donne suite à votre audition relative à une modification de l'Ordonnance sur l'Energie (OEne) portant sur de nouvelles prescriptions concernant les appareils électriques.

Je vous remercie de nous avoir associés à ladite audition. Celle-ci a donné lieu à très peu de commentaires, les unités consultées approuvant de manière générale les modifications proposées.

Plus en détail, l'élaboration des diverses étiquettes ainsi que le relèvement des seuils d'efficacité rencontrent l'approbation des responsables de l'énergie, en précisant toutefois qu'il convient d'aligner raisonnablement nos exigences sur celles de l'Europe. Il s'agit ici autant d'éviter de désavantager nos propres produits en cas d'exigences trop élevées, qu'au contraire de risquer d'être le mauvais élève de l'Europe, en attirant et écoulant chez nous des produits devenus énergétiquement trop peu performants pour le marché européen.

En vous remerciant encore de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur cette modification de l'OEne, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma meilleure considération.

Frei & vous

Jacqueline de Quattro Conseillère d'Etat

M. oh anneles